



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 18 août 2020, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2020-0907 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble formé du lot 4 986 174 du cadastre du Québec situé en bordure du boulevard Jean-XXIII.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIF DE LA RÉOLUTION

Objets :

- Autoriser, dans la zone IN-1270 (industrielle), sur le lot 4 986 174 du cadastre du Québec, l'usage 5370 Vente au détail de piscines, spas et leurs accessoires.
- Permettre la réalisation du projet particulier que sujet au respect de la condition suivante :
 - . L'aire de stationnement doit être munie d'îlots de verdure pour séparer les allées de stationnement et des arbres et arbustes doivent être plantés;

Zone visée :

IN-1270.

Localisation de la zone visée

La zone IN-1270 (industrielle) est située approximativement le long du boulevard Mauricien, entre le boulevard Jean-XXIII et la voie ferrée.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 15 septembre 2020 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Également, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite, annoncé au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne. À cet effet, toute personne désirant obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier et émettre des commentaires sur celle-ci peut acheminer ses questions par courriel à greffe@v3r.net, et ce, jusqu'au **15 septembre 2020 à 16h30**.

L'ensemble des commentaires recueillis par courriel seront portés à la connaissance du Conseil municipal.

- 5 Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 6 On peut consulter sur le site internet de la Ville au www.v3r.net ou en faisant une demande à greffe@v3r.net :

- la description ou l'illustration de la zone où est situé le lot visé par cette résolution n° C-2020-0907;
- la résolution n° C-2020-0907.

On peut également obtenir des précisions supplémentaires sur ce projet de règlement en prenant connaissance du document explicatif en cliquant sur l'onglet « [document explicatif](#) ».

Trois-Rivières, ce 2 septembre 2020.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière